

Délibération n° 2023-99
Contrat pluriannuel de site de l'université des Antilles 2022-2027

Le Conseil d'Administration de l'université des Antilles, dans sa séance du 6 décembre 2023, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'université des Antilles,

Vu le livre VII du code de l'Education,
Vu les statuts de l'université des Antilles,

A délibéré :

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'université soumet le contrat pluriannuel de site de l'université des Antilles 2022-2027 au vote des membres du conseil d'administration.

Résultat du vote :

| | |
|---|----------------|
| Membres en exercice : 30 | Pour : 25 |
| Membres présents et représentés : 25 | Contre : 0 |
| Membres n'ayant pas pris part au vote : 0 | Abstention : 0 |

Le contrat pluriannuel de site de l'université des Antilles 2022-2027 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe-à-Pitre, le 7 décembre 2023

Le Président de l'université des Antilles



Pr. Michel GEOFFROY

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission à la rectrice, en cas de délibération à caractère réglementaire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**CONTRAT PLURIANNUEL DE SITE
UNIVERSITE DES ANTILLES
2022-2027**

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Contrat de l'université des Antilles pour les années 2022-2027

entre

- Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
représenté par

Madame Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

d'une part

- L'établissement

représenté par

Monsieur Michel Geoffroy, président de l'université des Antilles

d'autre part

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| I. Présentation générale | 4 |
| II. Axes stratégiques et objectifs | 4 |
| Axe 1 : Une université unique, travaillant de concert avec les acteurs des territoires | 4 |
| <i>Objectif 1 : Opérationnaliser la gestion du consortium</i> | 4 |
| <i>Objectif 2 : Valider les objectifs scientifiques thématiques du consortium</i> | 5 |
| <i>Objectif 3 : Lancer des projets collaboratifs</i> | 6 |
| Axe 2 : Une université soucieuse de renforcer ses pilotages stratégique et opérationnel..... | 6 |
| <i>Objectif 1 : Conforter l'unité de l'université dans le cadre juridique actuel.....</i> | 6 |
| <i>Objectif 2 : Renforcer le pilotage de l'université</i> | 7 |
| <i>Objectif 3 : Renforcer la fonction ressources humaines</i> | 7 |
| <i>Objectif 4 : Poursuivre le renforcement du pilotage financier de l'université.....</i> | 8 |
| <i>Objectif 5 : Construire le schéma directeur DD&RSE de l'université</i> | 8 |
| Axe 3 : Une identité forte en matière de formation et de recherche | 9 |
| <i>Objectif 1 : Mettre en place la faculté de médecine de plein exercice</i> | 9 |
| <i>Objectif 2 : Développer des formations de qualité, accessibles sur les deux pôles universitaires et répondant aux besoins territoriaux</i> | 9 |
| <i>Objectif 3 : Poursuivre et développer les actions en faveur de la réussite de tous les étudiants</i> | 10 |
| <i>Objectif 4 : Préparer le développement de la formation tout au long de la vie.....</i> | 10 |
| <i>Objectif 5 : Structurer le pilotage de la recherche</i> | 11 |
| <i>Objectif 6 : Conduire une réflexion autour de l'école doctorale</i> | 12 |
| <i>Objectif 7 : Renforcer les coopérations internationales et favoriser les mobilités des étudiants et des personnels</i> | 12 |
| Axe 4 : Une stratégie de responsabilité sociétale en faveur de la vie étudiante | 13 |
| <i>Objectif 1 : Lutter contre les discriminations.....</i> | 13 |
| <i>Objectif 2 : Faire des campus des lieux ouverts, connectés, et de culture</i> | 13 |
| III. Mise en œuvre du contrat..... | 14 |
| IV. Annexe : récapitulatif des indicateurs et des jalons | 15 |

I. Présentation générale

S'inscrivant dans la continuité du contrat précédent, l'ambition principale pour la période 2022-2027 est de faire de l'université des Antilles (UA) un *lieu-monde* territorialement ancré dans la Caraïbe.

L'université des Antilles est un lieu où les logiques de territoires se refondent en complémentarité et en unité, un lieu où les identités repliées cèdent leur place au déploiement de la mosaïque créole : celle qui réunit. Ainsi, l'université des Antilles souhaite devenir un lieu où :

- science et culture servent de pont entre les territoires du savoir ;
- les hauts potentiels féminins sont valorisés afin d'avancer sur les défis de la société en termes de parité ;
- la dynamique de travail inscrit ses privilèges pour tous ceux qui aspirent à progresser et à évoluer dans le respect des réglementations.

L'université des Antilles se positionne au service de ses territoires d'implantation. Elle affirme sa signature et présente sa personnalité propre en s'engageant à travers ses formations et sa recherche aux côtés des collectivités, des entreprises et de l'État. A travers ses deux pôles universitaires, l'université des Antilles s'érige en outil de progrès en Martinique et en Guadeloupe.

L'université des Antilles décline cette ambition en termes de formation, de recherche et de responsabilité sociétale dans le cadre d'une politique de site organisée autour du consortium de la Politique Antilles Recherche & Innovation (PARI).

C'est dans ce cadre et en cohérence avec les exigences liées à l'identité qu'elle se donne que l'université des Antilles choisit de structurer le contrat 2022-2027 autour des quatre thématiques suivantes :

- le développement de la politique de site,
- le pilotage et la gouvernance de l'établissement,
- la formation et la recherche,
- la responsabilité sociétale de l'établissement et la qualité de la vie étudiante.

II. Axes stratégiques et objectifs

Axe 1 : Une université unique, travaillant de concert avec les acteurs des territoires

La politique du site Antilles s'inscrit dans le cadre de la loi n°2013-D du 22 juillet 2013 et regroupe 28 partenaires du domaine de la formation, de la recherche, de l'innovation et du secteur privé.

Depuis 2019, la coordination de la politique de site est assurée au travers du consortium de coordination de la Politique Antilles Recherche & Innovation (CC-PARI) dont le siège est à l'université des Antilles.

Objectif 1 : Opérationnaliser la gestion du consortium

Le pilotage global de la politique de site est effectué au sein du consortium PARI. L'actuel fonctionnement de la gouvernance de la politique du site Antilles, tel que prévu par la charte, engendre des lenteurs administratives. En effet, l'existence d'un comité stratégique de 21 membres (tous les partenaires) difficile à réunir, d'un comité de liaison effectuant le lien entre le comité stratégique et les comités d'animation des thématiques, de comités d'animation pour chacune des thématiques, d'un animateur et d'un rapporteur au sein de chaque comité d'animation crée une complexité administrative inadaptée à la taille de l'écosystème antillais de la recherche.

Il est donc question de simplifier le fonctionnement du consortium PARI afin d'en faire un outil réactif, souple et efficace. Pour cela, la gestion opérationnelle du consortium sera revue pour être confiée à un « guichet unique » formé d'un binôme constitué d'un enseignant-chercheur ou d'un chercheur et du directeur de la recherche de l'université des Antilles. Par ailleurs, la charte du consortium PARI sera complétée d'un règlement intérieur qui en précisera les règles de fonctionnement en particulier en ce qui concerne les projets portés par le consortium. Une cellule d'appui sera créée pour favoriser la réponse aux appels à projets nationaux et internationaux et venir en soutien aux projets retenus du consortium. Pour ce faire, il est prévu de recruter des ingénieurs spécialisés dans le montage de réponses à appels à projets, recrutements complétés, le cas échéant, par le recours à un cabinet de consultants.

Jalon 1 : Mise en place de la gestion simplifiée du consortium PARI : Désignation du binôme en charge de la gestion opérationnelle (2022) ; Rédaction du règlement intérieur du consortium PARI (2023)

Indicateur 1 : Performance de la cellule d'appui

- unité de mesure 1 : nombre de réponses à des appels à projet déposés par la cellule d'appui/an

Objectif 2 : Valider les objectifs scientifiques thématiques du consortium

L'expérience ayant montré que les six thématiques du contrat 2017-2021 (dont une était en émergence) présentaient une dispersion trop forte des acteurs, le comité stratégique, lors de sa réunion du 14 juin 2022, a voulu repenser sa politique et a identifié des objectifs scientifiques (OS) plus adaptés aux besoins des territoires et aux capacités du consortium. Ces derniers s'inscrivent dans une dimension intégratrice, dépassant les frontières disciplinaires et répondent à l'objectif d'une université inscrite dans son territoire, favorisant un dialogue renouvelé entre science et société. Ils portent sur la résilience des écosystèmes et des sociétés antillaises face aux changements globaux et sont au nombre de quatre :

- OS1 - Valoriser la biodiversité en milieu insulaire tropical ;
- OS2 - Améliorer les santés humaine, animale, environnementale en s'inscrivant dans le concept d'« une seule santé - One Health » de l'alliance quadripartite entre l'OMS, l'OMSA, la FAO et le PNUE ;
- OS3 - Combattre le dérèglement climatique, prévenir les risques et développer les énergies propres ;
- OS4 - Valoriser les sociétés et cultures caribéennes, interroger leurs institutions.

Chaque objectif devra s'envisager selon les trois axes transversaux (AT) suivants :

- AT1 - Entrepreneurat innovant ;
- AT2 - Numérique et innovation ;
- AT3 - Communication, promotion, valorisation et transfert.

Ces objectifs scientifiques seront présentés aux directions des organismes de recherche pour validation. Sur cette base, une fois les objectifs validés par les partenaires, un projet partagé d'une durée de trois ans sera à déterminer. Après analyse des résultats obtenus, le projet partagé pourra être renouvelé en l'état, adapté ou revu complètement.

Jalon 2 : Resserrement des objectifs scientifiques de la politique de site : Publication de la liste des objectifs (2023) ; Actualisation (2026)

Indicateur 2 : Evaluation de la pertinence des objectifs scientifiques
- unité de mesure 1 : Nombre de partenaires associés au projet partagé

Objectif 3 : Lancer des projets collaboratifs

L'équipe en charge de la gestion opérationnelle du consortium conduira une démarche de veille sur les différents types d'appels à projet nationaux et internationaux. Ces appels seront diffusés au sein du consortium et les unités de recherche des partenaires seront accompagnés (éventuellement avec l'aide de cabinets spécialisés : voir également Axe 3, objectif 4) dans la rédaction de réponses proposées au titre du consortium.

Indicateur 3 : Projets de recherche du consortium
- unité de mesure 1 : Nombre de projets déposés par le consortium
- unité de mesure 2 : Nombre de projets remportés par le consortium
- unité de mesure 3 : Montant total des financements obtenus

Axe 2 : Une université soucieuse de renforcer ses pilotages stratégique et opérationnel

L'université entend conforter son unité, notamment au travers du renforcement de son pilotage stratégique et opérationnel, en particulier pour les principales fonctions que sont la fonction RH et la fonction financière.

Objectif 1 : Conforter l'unité de l'université dans le cadre juridique actuel

Le contrat de site 2017-2021 a correspondu à l'appropriation du cadre institutionnel issu de la loi du 25 juin 2015. Le contrat 2022-2027 permettra d'éprouver la solidité des modifications introduites par la loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 (élections du président et des vice-présidents de pôle universitaire par le même « ticket à trois ») et d'en proposer éventuellement des évolutions. Les réflexions porteront notamment sur la coordination des instances de chaque pôle universitaire (CR et CFVU) pour garantir la mise en œuvre d'une politique globale à l'échelle de l'université, voire sur la possibilité de mise en place d'une CFVU et une CR unique, respectant le principe d'une représentation égale de chacun des pôles universitaires en leur sein.

Actions :

- Négocier et conclure des contrats d'objectifs et de moyens avec chacun des pôles universitaires;
- Mener des actions de communication et de valorisation interne et externe pour renforcer le sentiment d'appartenance à l'université ;
- Poursuivre le processus de réflexion collective initiée avec la démarche « Réinventons l'UA ».

Jalon 3 : Mise en place et suivi des contrats d'objectifs et de moyens des pôles universitaires : Rédaction des contrats d'objectifs et de moyens (2023) ; Mise en œuvre des contrats d'objectifs et de moyens (2024) ; Suivis annuels (à partir de 2025)

Indicateur 4 : Actions coordonnées entre les pôles universitaires
unité de mesure 1 : Nombre de réunions conjointes des CFVU et CR/ nombre total de réunions
unité de mesure 2 : Nombre d'actions de communication et de valorisation internes et externes coordonnées entre les pôles universitaires

Objectif 2 : Renforcer le pilotage de l'université

Pour piloter l'amélioration de la performance, tous les niveaux de la chaîne hiérarchique de l'université et des pôles universitaires seront sensibilisés aux méthodes de gestion par objectifs.

Afin d'impulser une démarche qualité, une cellule de pilotage, placée auprès du président, associant le haut encadrement administratif de l'établissement et certains vice-présidents sera mise en place. Son rôle sera de contribuer à la construction de processus d'amélioration continue à destination des différents métiers de l'université. Cette cellule assurera également le suivi des jalons et des indicateurs du contrat pluriannuel entre autres.

En liaison avec les cadres de l'administration générale et de la cellule de pilotage, la formalisation des organigrammes, des circuits de décision et des procédures administratives internes sera poursuivie et fera l'objet d'une campagne d'information et de formation renforcée.

Actions :

- Renforcer l'encadrement administratif de l'université par le recrutement de cadres A, notamment au travers d'opérations de repyramidage des emplois ;
- Définir et produire les indicateurs du pilotage ;
- Se doter d'un SPSI et répondre aux enquêtes traitant de l'immobilier.

Jalon 4 : Recrutement d'un ou une DGS (2022)

Jalon 5 : Transmission de la stratégie immobilière - enquête du MESR et SPSI (2023)

Indicateur 5 : Renforcement de l'encadrement administratif de l'université

- unité de mesure 1 : Proportion de cadres A dans le nombre d'agents en poste à l'administration générale

Objectif 3 : Renforcer la fonction ressources humaines

Durant le contrat de site 2017-2021, la gestion des ressources humaines (RH) a été renforcée. Une cartographie des emplois par structures, corps et catégories a été réalisée, poursuivie, en 2023, par une actualisation des fiches de poste. Elle permet à l'université de mieux connaître ses moyens humains.

Il reste à développer une politique de ressources humaines plus ambitieuse et à mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences dans des conditions sécurisées. Le recrutement des cadres supérieurs sera effectué au travers de fiches de poste précisant les attentes spécifiques et les particularités de l'université.

Actions :

- Mettre en place un plan de formation des personnels ;
- Faciliter la mobilité inter-pôles universitaires.

Jalon 6 : Recrutement d'un ou une DRH (2022)

Indicateur 6 : Recrutement des personnels de l'université

- unité de mesure 1 : Taux de recrutement BIATSS (nombre de personnes recrutées / nombre de postes publiés)

- unité de mesure 2 : Taux de recrutement enseignants-chercheurs (nombre de personnes recrutées / nombre de postes publiés)

Objectif 4 : Poursuivre le renforcement du pilotage financier de l'université

Le renforcement du pilotage financier s'opérera dans les trois champs d'action suivants : le contrôle interne, les marchés publics, la politique d'achats.

- En matière de contrôle interne budgétaire, des procédures existent et la direction financière de l'université contrôle au quotidien les dépenses réalisées par les composantes. Ces procédures nécessitent maintenant un vote en CA.
- La procédure de passation des marchés publics et la politique d'achats seront définies et formalisées.

Une formation des personnels sera mise en place pour assurer une mise en œuvre rigoureuse des procédures en fonction des besoins qui seront remontés.

Par ailleurs, l'université est consciente de la faiblesse de ses ressources propres - faiblesse qui doit cependant être rapportée aux spécificités du tissu socioéconomique local. Elles feront toutefois l'objet d'une attention particulière en visant le développement de la formation continue et de l'apprentissage, le développement des prestations extérieures, l'appui aux unités de recherche pour la recherche de financement., ...

Jalon 7 : Procédures formalisées : Marchés publics (2023) ; Politique d'achats (2023) ; Contrôle interne (2024)

Indicateur 7 : Développement des ressources propres de l'université
- unité de mesure 1 : Taux de ressources propres (ressources propres / budget total de l'université)

Objectif 5 : Construire le schéma directeur DD&RSE de l'université

L'université des Antilles, sur la base des actions déjà menées et celles incluses dans le contrat, s'attachera à la rédaction du schéma directeur DD&RSE de l'université.

L'Université des Antilles a témoigné de son engagement envers le développement durable et la responsabilité sociétale en prenant des initiatives concrètes. Elle a mis en œuvre son plan d'action pour l'égalité entre femmes et hommes et formalisé des stratégies à long terme comme le schéma pluriannuel de stratégie immobilière et le schéma de transition énergétique. L'université a recruté deux économistes de flux, un par pôle, afin d'effectuer le bilan carbone de l'établissement.

Parallèlement, l'institution a entamé le processus de rédaction du schéma directeur DD&RSE en consultant sa communauté dès septembre 2023 et ses parties prenantes via des ateliers organisés par axe stratégique correspondant au référentiel DD&RS. La synthèse de ces ateliers sera présentée lors d'un séminaire, associant les pôles de Guadeloupe et de Martinique. Ce processus collaboratif sera renforcé par un comité conseil incluant des directeurs de composantes et vice-présidents étudiants, et sera suivi d'un sondage sur la perception du développement durable adressé à toute la communauté.

Les efforts actuels de l'Université des Antilles posent les fondations pour une approche plus globale du développement durable. Il s'agit de mettre en œuvre le plan d'actions identifié lors des ateliers, l'élargissement des collaborations avec d'autres institutions pour partager les bonnes pratiques, et l'intégration du développement durable dans tous les cursus. L'accent sera mis sur le renforcement des partenariats locaux pour des projets de recherche centrés sur la durabilité et l'adoption de technologies écologiques dans les infrastructures universitaires. Enfin, une communication régulière sur les avancées et les succès du SD-DD&RSE renforcera l'engagement de la communauté universitaire et des parties prenantes.

Ainsi, en conjuguant les actions réalisées avec cette nouvelle dynamique participative, l'université des Antilles s'oriente vers une approche intégrée du développement durable englobant non seulement les aspects environnementaux, mais aussi ceux sociaux et sociétaux."

Axe 3 : Une identité forte en matière de formation et de recherche

L'affirmation de cet axe s'illustre par l'octroi du second cycle des études de médecine, le renforcement de la démarche qualité et de la diversification en matière de formation, la structuration de la recherche et une démarche d'internationalisation.

Objectif 1 : Mettre en place la faculté de médecine de plein exercice

Annoncée par les ministres des Outre-Mer, des Solidarités et de la Santé et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le 17 mars 2022, la mise en place du second cycle des études de santé s'effectuera à partir de septembre 2023 et correspond notamment à la nécessité d'augmenter la densité médicale et paramédicale aux Antilles actuellement inférieure à la moyenne nationale.

Cette mise en place permettra l'accès aux études de médecine des jeunes antillais qui hésitaient à se lancer dans ce type de cursus en raison du coût induit par l'obligation d'effectuer le deuxième cycle d'étude dans l'Hexagone. Il en est espéré aussi une amélioration des résultats au concours de l'Internat (actuellement 85% des étudiants passés par l'UA sont classés au-delà de la 5 000^{ème} place), certains étudiants ayant du mal à s'adapter aux conditions de vie dans l'Hexagone.

L'organisation des enseignements du diplôme de formation approfondie en sciences médicales pour la rentrée de septembre 2023 est largement avancée (notamment celle des première et deuxième années) ainsi que la planification des stages. En particulier, l'identification des terrains de stages, répondant aux exigences du diplôme, tant au CHU que dans d'autres établissements, a déjà été réalisée. Elle montre une capacité d'accueil suffisante, dans le cadre de l'organisation retenue qui prévoit quatre périodes annuelles pendant lesquelles sont organisées simultanément des stages portant sur quatre thématiques. Le promotion, divisée en quatre sous-groupes, peut alors suivre l'ensemble des thématiques de stage.

Jalon 9 : Mise en place du deuxième cycle des études de médecine : Ouverture de la 4^{ème} année de médecine (2023), 5^{ème} année (2024), 6^{ème} année (2025)

Indicateur 8 : Etudiants en médecine

unité de mesure 1 : Nombre d'étudiants en 2^{ème} cycle de médecine / an

unité de mesure 2 : Pourcentage des étudiants de l'UA dans la première moitié du classement du concours de l'internat

Objectif 2 : Développer des formations de qualité, accessibles sur les deux pôles universitaires et répondant aux besoins territoriaux

L'université mettra en place un label interne témoignant de la mise en œuvre concrète des différents dispositifs de la démarche qualité dont :

- la généralisation des conseils de perfectionnement ;
- l'évaluation de la formation par les étudiants ;
- la délivrance du supplément au diplôme et du relevé de compétences acquises en cas de non-obtention du diplôme ;
- la mise en place du contrat pédagogique de réussite ;
- la personnalisation des parcours ;
- l'accueil des publics spécifiques.

L'ensemble de l'offre de formation et des maquettes sera retravaillé au regard de l'approche par compétences. Ce travail sera accompagné d'une meilleure identification, au sein des formations, de leur relation avec les objectifs et les dimensions transversales du consortium PARI (cf. Axe 1, Objectif 2), voire par une réorientation de certains des parcours proposés au sein des mentions accréditées en fonction de ces objectifs. Ce passage à une approche par compétences constituera le préalable à l'ouverture de la formation tout au long de la vie.

Parallèlement - et au-delà de l'équipement technique financé par le fonds de transformation de l'action publique - une aide sera apportée aux équipes pédagogiques en termes d'ingénierie pour développer l'hybridation des formations et les formations totalement à distance. Cette aide portera sur l'usage des outils, la conception, la scénarisation et la production de formations en ligne et à distance. A cette fin et dans un premier temps, l'enquête menée dans le cadre d'un programme de recherche international débuté en 2022, permettra de mesurer le ressenti des enseignants par rapport à l'enseignement en ligne lors de la crise sanitaire. Dans un second temps, ce programme de recherche fournira le matériel pour le renouvellement des pratiques de formation vers plus d'égalité et d'inclusion dans diverses modalités, dont la formation à distance. Si nécessaire, un renforcement des ressources humaines spécialisées en ingénierie pédagogique sera envisagé.

Jalon 10 : Bilans d'étape de la mise en place de la démarche qualité interne (2023, 2025)

Jalon 11 : Plan de montée en charge de la formation en ligne et à distance (2023)

Jalon 12 : Généralisation de la structuration des formations par blocs de compétences (septembre 2025)

Objectif 3 : Poursuivre et développer les actions en faveur de la réussite de tous les étudiants

Consciente des difficultés, notamment sociales, d'une importante proportion des étudiants de l'université, cette dernière poursuivra sa politique d'accompagnement des plus fragiles. Lors de leur mise en place, les conseils de perfectionnement des formations de licence seront invités à réfléchir sur :

- la réussite en première année de licence, notamment des bacheliers techniques et professionnels ;
- la pertinence des dispositifs d'accompagnement des étudiants « oui-si ».

Cette étude débouchera sur un recueil des meilleures pratiques mises en place par l'université qui seront comparées à celles d'autres universités pour faire des propositions d'amélioration, si besoin.

L'université retravaillera également ses modalités de contrôle des connaissances et des compétences pour mieux prendre en compte l'approche par compétences et les besoins éducatifs particuliers. Elle révoquera son régime spécial d'études.

Indicateur 9 : Accompagnement des étudiants « oui-si »

- unité de mesure 1 : Taux d'étudiants bénéficiaires d'un dispositif d'accompagnement au sein de la population des étudiants « oui-si » (mesure en juin n+1 pour les étudiants entrés en septembre n)

- unité de mesure 2 : Taux de réussite des étudiants « oui-si » de l'année n en licence en 3 ou 4 ans.

Objectif 4 : Préparer le développement de la formation tout au long de la vie

L'université concrétisera les décisions déjà prises concernant la mise en place d'un service central dédié à la formation continue et à l'apprentissage, structuré autour de trois missions :

- la mission gestion administrative et financière, qui aura la responsabilité fonctionnelle du logiciel FCA Manager ;
- la mission activités, qui supervisera l'ensemble des actions de formation de l'université ;

- la mission développement, qui apportera une aide à la commercialisation de l'offre de formation.

Ce service aura une fonction d'assistance – en concertation avec les bureaux des deux pôles universitaires de formation continue - aux composantes mettant en œuvre des actions de formation par apprentissage, continue et en alternance. Il aura aussi la charge de conserver les éléments de preuve de l'évaluation qualité qui pourront être demandés lors de contrôles.

Action :

- Etat des lieux de la formation continue et de l'apprentissage.

Jalon 13 : Mise en place du pilotage de la formation continue et de l'apprentissage : Création du service commun de la formation continue et de l'apprentissage (2022) ; Plan stratégique de développement de la formation continue et de l'apprentissage (2024)

Objectif 5 : Structurer le pilotage de la recherche

Lauréate de l'appel à projet « Accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement et de recherche (ASDESR) » de l'ANR, l'université des Antilles s'engage à créer une direction de la recherche et de la valorisation (DiReV). Divisée en quatre départements (administration et finances, stratégie et ingénierie de projets, suivi et transfert de projets, sciences avec et pour la société) la DiReV sera le moteur de la politique de la recherche à l'UA et au-delà, car elle sera également en charge de l'animation du consortium PARI.

La capacité de l'université à disposer instantanément des données de la recherche universitaire (moyens humains par laboratoire, activités de recherche) sera renforcée. L'université a fait l'acquisition d'une solution informatique interfacée aux logiciels RH pour collecter et gérer des données statistiques plus fines (moyens humains des structures de recherche, publications des enseignants-chercheurs et des chercheurs, contrats et conventions de recherche des laboratoires) qui va être déployée.

Une procédure de reconnaissance des équipes de recherche internes sera mise en place. Elle viendra en soutien à l'ambition scientifique de l'université, soucieuse de répondre aux standards nationaux et internationaux, et permettra d'inscrire durablement celle-ci au cœur des problématiques contemporaines.

Toutes ces actions contribueront au développement de l'attractivité de l'université.

Actions :

- Construire et voter les critères internes de reconnaissance des équipes de recherche ;
- Finaliser le déploiement de la solution d'aide au pilotage de la recherche au sein de l'établissement et de ses unités de recherche ;
- Restructurer le dispositif d'appui aux unités de recherche ;
- Déployer des personnels d'appui à la recherche en fonction des besoins identifiés.

Jalon 14 : Mise en place du SI recherche (2024)

Indicateur 10 : Candidatures des unités de recherche aux appels à projets compétitifs (hors projets déposés au titre du consortium PARI)

- unité de mesure 1 : Nombre de projets déposés (dont ANR)
- unité de mesure 2 : Nombre de projets retenus (dont ANR)
- unité de mesure 3 : Montant total des financements obtenus

Objectif 6 : Conduire une réflexion autour de l'école doctorale

La scission, en 2017, de l'unique école doctorale de l'université en deux écoles doctorales, l'une centrée sur les domaines ALL, DEG et SHS et l'autre sur les domaines STS n'a pas apporté les résultats espérés en termes d'accompagnement des étudiants dans leur parcours doctoral. L'université a pris en compte ce constat, confirmé par l'évaluation du HCERES en 2019/2020, et propose de revenir à une école doctorale unique. Son accréditation initiale a été accordée pour 2 années à compter de septembre 2022.

L'université s'engage à mettre en place cette école doctorale unique dans le respect de l'actuel arrêté du 25 mai 2016, avec :

- la constitution d'un conseil d'ED ;
- la mise en place de la charte du doctorat ;
- l'expérimentation de la démarche portfolio pour les doctorants et les unités de recherche volontaires ;
- le confortement des outils de suivi du parcours des doctorants (pour en particulier lutter contre les abandons) et d'insertion professionnelle des docteurs.

L'université produira un rapport d'étape fin 2023 sur la mise en place de cette école doctorale pour préparer le prolongement de son accréditation.

Jalon 15 : Accréditation de la nouvelle école doctorale : Mise en conformité de l'école doctorale (2023) ; Renouvellement de l'accréditation (2024)

Indicateur 11 : Attractivité des études doctorales

- unité de mesure 1 : Taux d'abandon de thèse
- unité de mesure 2 : Nombre de primo inscriptions
- unité de mesure 3 : Taux de primo inscriptions avec un master (ou diplôme équivalent) hors UA
- unité de mesure 4 : Taux d'insertion professionnelle des docteurs

Objectif 7 : Renforcer les coopérations internationales et favoriser les mobilités des étudiants et des personnels

L'université possède la volonté de renforcer sa place au sein de l'espace caribéen. Cette dimension régionale prend racine dans l'ambition partagée de tous les acteurs de la politique de site de faire émerger des solutions adaptées aux territoires caribéens à leurs populations. Dans cette perspective, les liens avec les organismes de coopération universitaire régionaux ont déjà été resserrés et cette action sera poursuivie.

Les mobilités entrantes seront encouragées au travers du programme Erasmus Caraïbe. La mobilité entrante en provenance de la Caraïbe bénéficie également du soutien des collectivités régionales de Martinique et de Guadeloupe : mise en place de programmes d'immersion pour les étudiants caribéens anglophones (programme ELAN) ; projet de création d'un centre d'habilitation du DELF au service des pays de l'Organisation des États de la Caraïbe orientale (OECO).

Afin de soutenir la mobilité sortante, l'université poursuivra la mise en œuvre de la politique de langues qu'elle a défini et qui vise à harmoniser et améliorer les processus d'enseignement des langues étrangères dans toutes les composantes pour faciliter l'insertion des étudiants de l'UA au sein d'universités étrangères.

Jalon 16 : Mise en place des dispositifs d'échanges ou de mobilités : Lancement du programme Erasmus Caraïbes (2023) ; Signature de nouvelles conventions (2023) ; Points d'étape (2023, 2025)

Indicateur 12 : Mobilités

- unité de mesure 1 : Nombre d'étudiants en mobilité sortante ayant bénéficié de la politique des langues /an
- unité de mesure 2 : Nombre d'étudiants en mobilité entrante/ an

Axe 4 : Une stratégie de responsabilité sociétale en faveur de la vie étudiante

L'université des Antilles s'engage dans une politique résolue en termes de lutte contre les discriminations, de responsabilité sociétale et environnementale, au travers d'une valorisation des initiatives menées par les étudiants et les missions « vie des campus ».

Objectif 1 : Lutter contre les discriminations

La lutte contre toutes discriminations est un enjeu majeur pour l'université. La mise en place, dès 2017, d'une mission égalité diversité a permis de progresser dans la lutte contre les discriminations. Cette mission verra son cadre d'action renforcé. L'université s'est dotée d'un plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, établi sur un diagnostic approfondi et partagé, qui se décline en quatre axes opérationnels :

- 1) évaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- 2) garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction ;
- 3) favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale ;
- 4) prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

Ces axes ont été déclinés en actions opérationnelles qui feront l'objet d'un suivi régulier.

L'université poursuivra aussi ses actions en faveur des étudiants et personnels en situation de handicap, à la fois en termes d'accompagnement pédagogique (pour les étudiants), d'ergonomie des postes de travail, d'accessibilité des bâtiments (pour tous).

Actions :

- Favoriser le rééquilibrage homme/femme dans l'ensemble des corps, en particulier dans celui des professeurs des universités ;
- Rendre visible le dispositif de signalement VSS et de lutte contre les discriminations ;
- Organiser des sessions de formation pour une bonne prise en charge des sujets en lien avec les discriminations et favoriser l'égalité.

Jalon 17 : Mise en ligne de la procédure de signalement VSS (2023)**Indicateur 13 : Lutte contre les discriminations et les VSS**

- unité de mesure 1 : Nombre de sessions de formation à la lutte contre les discriminations et les VSS
- unité de mesure 2 : Nombre de personnes formées
- unité de mesure 3 : Nombre de signalements VSS effectués en ligne (à partir de 2023)

Objectif 2 : Faire des campus des lieux ouverts, connectés, et de culture

L'université porte la vision de campus ouverts, connectés, sécurisés et dotés de toutes les commodités nécessaires à l'épanouissement des étudiants (restaurant universitaire, infrastructures sportives, bibliothèque universitaire, espaces de convivialité, wifi), proposant des activités culturelles et sportives, ainsi que des ateliers de développement personnel et d'accompagnement professionnel.

Pour réaliser cette ambition, l'université a programmé la construction d'un bâtiment multi-services et de la vie étudiante (MVE) par territoire. Ces bâtiments auront vocation à rassembler les services aux étudiants (BVE, BAIP, BRI, DOSIP), à offrir des espaces de convivialité, et dédieront des locaux aux associations étudiantes et aux élus étudiants. Parallèlement, des efforts de rationalisation de l'occupation des locaux seront réalisés sur l'ensemble des campus pour augmenter le nombre de salles de travail en libre accès.

L'animation des campus est déjà très dynamique et voit une multiplicité d'acteurs intervenir. L'université s'attachera à améliorer la communication sur les initiatives portées par les missions « vie des campus » dont la vocation est de développer des activités artistiques et culturelles, par le SUMPPS dans le domaine de la promotion de la santé au service de la réussite étudiante et de la sécurité civile (gestes de premiers secours), par les BAIP en matière de coaching vers l'emploi et par les associations étudiantes.

L'université définira et mettra en place le budget participatif étudiant (financé par la CVEC) pour développer les projets d'aménagement visant à l'amélioration de la vie étudiante, ce qui contribuera à la réalisation des ambitions affichées, au plus près des priorités concrètes des étudiants.

Les bibliothèques continueront de proposer une amplitude d'ouverture d'au moins 63 h par semaine dans le cadre du label NoctamBU. En termes de documentation, des enquêtes seront menées par le Service Commun de Documentation pour améliorer la connaissance des publics et adapter l'offre de services en impliquant le public dans la conception et l'aménagement des espaces et des services. Les objectifs liés à ces démarches sont de donner une meilleure visibilité aux bibliothèques, de transformer l'accueil en bibliothèque et de renforcer les services numériques.

Actions :

- Dresser un état des lieux relatif aux infrastructures et aux actions liées à la vie étudiante ;
- Revisiter les procédures de gestion de la CVEC et du FSDIE au regard de la circulaire du 23 mars 2022 sur l'engagement et le soutien aux initiatives étudiantes ;
- Relancer les BAIP et le dispositif PEPITE ;
- Contacter les collectivités territoriales pour envisager des collaborations autour de la vie étudiante, et plus généralement, de la vie culturelle.

Jalon 18 : Publication du schéma directeur de la vie étudiante (2023)

Jalon 19 : Lancement des travaux de construction des maisons de la vie étudiante : Guadeloupe (2023) ; Martinique (2024)

III. Mise en œuvre du contrat

Un rendez-vous de dialogue annuel permettra de faire le bilan de la mise en œuvre des orientations et des actions du présent contrat pluriannuel de site de l'université des Antilles, et de faire un point sur la situation financière de l'UA et sur ses principaux projets contribuant à la réalisation des objectifs décrits ci-dessus.

IV. Annexe : récapitulatif des indicateurs et des jalons

| INDICATEURS | Valeur 2021 | Valeur 2022 | Cible 2027 |
|--|----------------------|------------------------|------------------------|
| AXE 1. Une université unique, travaillant de concert avec les acteurs du territoire | | | |
| 1. Performance de la cellule d'appui aux projets de recherche | | | |
| 1.1. Nombre de réponses à appels à projets déposés par la cellule d'appui/ an | 0 | 0 | 3 |
| 2. Évaluation de la pertinence des objectifs scientifiques | | | |
| 2.1. Nombre de partenaires associés au projet partagé | 0 | 0 | 6 |
| 3. Projets de recherche du consortium PARI | | | |
| 3.1. Nombre de projets de recherche déposés par le consortium | 0 | 0 | 8 |
| 3.2. Nombre de projets de recherche remportés par le consortium | 0 | 0 | 4 |
| 3.3. Montant total des financements obtenus | 0 | 0 | 2 000 000 |
| AXE 2. Une université soucieuse de renforcer ses pilotages stratégiques et opérationnels | | | |
| 4. Actions coordonnées entre les pôles universitaires | | | |
| 4.1. Nombre de réunions conjointes des CFVU et des CR/nombre total de réunions | CFVU : 0% CR : 0% | CFVU : 25% CR : 33% | CFVU : 50% CR : 50% |
| 4.2. Nombre d'actions de communication et de valorisation internes et externes | 3 | 5 | 10 |
| 5. Renforcement de l'encadrement administratif de l'université | | | |
| 5.1. Proportion de cadres A dans le nombre d'agents en poste à l'administration générale | 35,8% | 38,7% | 52,7% |
| 6. Recrutement des personnels de l'université (BIATSS et enseignants chercheurs) | | | |
| 6.1. Taux de recrutement BIATSS (nombre de personnes recrutées / nombre de postes publiés) | 100% (19/19) | 79% (15/19) | 90% |
| 6.2. Taux de recrutement EC (nombre de personnes recrutées / nombre de postes publiés) | 67% (10/15) | 75% (15/20) | 90% |
| 7. Développement des ressources propres de l'université | | | |
| 7.1. Taux de ressources propres (ressources propres / budget total de l'université) | 8,2% | 13,8% | 20% |
| AXE 3. Une identité forte en matière de formation et de recherche | | | |
| 8. Étudiants en médecine | | | |
| 8.1. Nombre d'étudiants en 2 ^{ème} cycle de médecine / an | 0 | 0 | 750 |
| 8.2. Pourcentage des étudiants de l'UA classés dans la 1 ^{ère} moitié au concours de l'internat | 16,5% (15/91) | 15% (17/113) | 20% |
| 9. Accompagnement des étudiants « oui-si » | | | |
| 9.1. Nombre d'étudiants bénéficiaires d'un dispositif d'accompagnement au sein de la population des étudiants « oui-si » (mesure en juin n+1 pour les étudiants entrés en septembre n) | 75% | 75% | 100% |
| 9.2. Taux de réussite des étudiants « oui-si » de l'année n en licence en 3 ou 4 ans | 5% | 5% | 10% |
| 10. Candidatures des unités de recherche aux appels à projets compétitifs (hors projets déposés au titre de PARI) | | | |
| 10.1. Nombre de projets déposés (dont ANR) | 19 (3) | 15 (7) | 15 (8) |
| 10.2. Nombre de projets retenus (dont ANR) | 11 (0) | 2 (1) | 10 (3) |
| 10.3. Montants total des financements obtenus | 3 018 790 € | 297 692 € | 2 000 000 € |
| 11. Attractivité des études doctorales | | | |
| 11.1. Taux d'abandon de thèse | 14,5% | 13,8% | 10% |
| 11.2. Nombre de primo inscriptions | 65 | 39 | 80 |
| 11.3. Taux de primo inscriptions avec un master (ou diplôme équivalent) hors UA | 49% | 40% | 50% |
| 11.4. Taux d'insertion professionnelle des docteurs | 100% | 100% | 100% |

| | | | |
|--|----|----|------|
| 12. Mobilités | | | |
| 12.1 Nombre d'étudiants en mobilité sortante ayant bénéficié de la politique des langues/ an | 93 | 83 | 175 |
| 12.2 Nombre d'étudiants en mobilité entrante/ an | 4 | 20 | 100 |
| AXE 4. Une stratégie de responsabilité sociétale en faveur de la vie étudiante | | | |
| 13. Lutte contre les discriminations et les VSS | | | |
| 13.1. Nombre de sessions de formation à la lutte contre les discriminations et les VSS | 2 | 14 | 17 |
| 13.2. Nombre de personnes formées | 53 | 90 | 1000 |
| 13.3. Nombre de signalements VSS effectués en ligne (à partir de 2023) | NC | 16 | 10 |

| JALONS | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
|--|------|------------|------------|------|------|------|
| AXE 1 : Une université unique, travaillant de concert avec les acteurs du territoire | | | | | | |
| 1. Mise en place de la gestion simplifiée du consortium PARI | | | | | | |
| 2. Resserrement de la liste des objectifs scientifiques du consortium PARI | | | | | | |
| AXE 2 : Une université soucieuse de renforcer ses pilotages stratégiques et opérationnels | | | | | | |
| 3. Mise en place et suivi annuel des contrats d'objectifs et de moyens avec les pôles | | | | | | |
| 4. Recrutement d'un ou une DGS | | | | | | |
| 5. Transmission de la stratégie immobilière – enquête du MESR et SPSI | | | | | | |
| 6. Recrutement d'un ou une DRH | | | | | | |
| 7. Mise en place des procédures formalisées marchés publics, achats et contrôle interne | | | | | | |
| 8. Schéma directeur DD&RSE | | | | | | |
| AXE 3 : Une identité forte en matière de formation et de recherche | | | | | | |
| 9. Mise en place du second cycle des études de médecine | | | | | | |
| 10. Bilans d'étape de la mise en place de la démarche qualité interne en année 2 et 4 du contrat | | | | | | |
| 11. Plan de montée en charge de la formation en ligne et à distance | | | | | | |
| 12. Généralisation de la structuration des formations par blocs de compétences | | | | | | |
| 13. Mise en place du pilotage de la formation continue et de l'apprentissage | | | | | | |
| 14. Mise en place du SI recherche | | | | | | |
| 15. Accréditation de la nouvelle école doctorale | | | | | | |
| 16. Mise en place des dispositifs d'échanges ou de mobilités | | | | | | |
| AXE 4 : Une stratégie de responsabilité sociétale en faveur de la vie étudiante | | | | | | |
| 17. Mise en ligne de la procédure de signalement de VSS | | | | | | |
| 18. Publication du schéma directeur de la vie étudiante | | | | | | |
| 19. Lancement des travaux de construction des maisons de la vie étudiante | | Guadeloupe | Martinique | | | |

Fait à Paris, le

| | |
|---|--|
| La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche | Le président de l'université des Antilles |
| Sylvie Retailleau | Michel Geoffroy |

En partenariat avec les organismes de recherche :

| | |
|---------------------------------------|---------------------------------------|
| Le président-directeur général | Le président-directeur général |
| Le président-directeur général | Le président-directeur général |